

<http://www.snetap-fsu.fr/Avec-le-SNETAP-porter-un-regard.html>



Avec le SNETAP, porter un regard lucide sur des assises en trompe l'oeil !

- Nos Actions - Archives - 2009-10 Archives - Automne 2009 - Assises de l'EAP -

Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

REFLEXIONS AUTOUR DES ASSISES de L'EAP

C'est par l'annonce d'un « pacte renouvelé pour l'EAP » que Le Ministre de l'agriculture a conclu le 10 Décembre 2009 son opération de communication autour des assises de l'EAP.

- Ainsi donc, au terme de 3 mois de réflexions menées à la va vite, sans véritable méthode et bien davantage nourries par les contributeurs institutionnels que par celles des personnels eux-mêmes...(on ne peut passer sous silence le refus obstiné de la DGER d'organiser le débat dans les établissements) **le Ministre propose aux usagers, aux personnels et aux élus, de trouver dans ce pacte et ses 60 mesures pour l'EAP, les réponses à leurs inquiétudes et à leurs interrogations.**
- Evidemment, la question centrale est bien sûr celle de **savoir si ces réponses sont à la mesure d'un des plus profonds malaises qu'ait eu à connaître l'EAP depuis sa création**, le Ministre ayant lui même reconnu en Juin 2009 le profond désarroi de la communauté éducative de l'EAP pour justifier et décider du principe de ces assises.
- De ce point de vue et au delà du nombre des mesures proposées, qui n'en fait pas nécessairement la qualité, la feuille de route du Ministre, apparaît bien minimaliste dans ses choix et dans ses biens maigres « investissements »....
Si elle comporte quelques avancées pour l'EAP, elle ne trace aucune orientation susceptible d'enrayer durablement le déclin de l'EAP notamment en matière d'emplois.

De l'utilisation quelque peu abusive des mots ...et sur la méthode....

- Une première observation porte sur **le statut des annonces du Ministre.**
- En effet, le principe même du pacte suppose, comme pour tout contrat, un engagement mutuel et partagé par au moins 2 parties qui s'accordent sur un contenu. **Pourquoi donc utiliser le terme de pacte, puisque aucune des organisations représentatives, en tout cas pas le SNETAP-FSU**, n'a été sollicitée en amont pour s'exprimer sur son contenu... et qu'en tout état de cause, ce pacte présenté comme tel n'est soumis à l'approbation de personne...

Faut-il rappeler comment le Ministre, après son discours de clôture des assises le 10/12, a refusé catégoriquement aux organisations syndicales la possibilité de s'exprimer sur ses propositions....

La bonne méthode eut été précisément que la DGER propose au débat les 60 mesures qu'elle entend aujourd'hui mettre en 1/2uvre.

- Chaque organisation aurait ainsi pu clairement se prononcer sur chacune d'entre elles. **Nous aurions vu alors ce qui pouvait ou non faire l'objet d'un pacte.** De ce point de vue, il est symptomatique que les comptes rendus des différents ateliers ne fassent pas clairement état des positions, divergentes ou convergentes, exprimées sur les différents sujets traités par les participants.

- Le Ministre et la DGER ont choisi une méthode contestable sur le fond puisqu'ils déclarent avoir voulu fonder leur pacte sur une consultation qui a montré bien trop de limites (temps, moyens...) L'utilisation un peu abusive du concept de pacte n'y changera rien.... Pas davantage que celle du pacte renouvelé dont on ne voit pas bien en quoi il est renouvelé.

Un pacte low cost...

Le Ministre qui sait trouver les soutiens financiers utiles aux filières agricoles en crise se montre en revanche intraitable quand il doit répondre aux besoins de l'EAP qu'il veut pourtant conserver coûte que coûte au sein de son Ministère...

- **3 mesures seulement sur les 60 sont conditionnées à un financement !**
- **La mesure N° 8** destinée à permettre aux réseaux des [EPL](#) d'intégrer des RMT (Réseau Mixte Technologique) supposera un financement d'1 million d'€.
- **Quant aux mesures N° 43 (mesure de revalorisation de l'[EN](#)) et 47(revalorisation de l'[ISOE](#))**, le Ministre les présente abusivement comme des engagements car la parité inscrite dans la Loi entre l'Education Nationale et l'Agriculture les rend de toute façon obligatoires...
- S'agissant de **la question essentielle des moyens humains** et notamment de celle qui porte sur les emplois, il est significatif que le Ministre ne se soit pas engagé. On ne trouvera pas trace dans son pacte d'une mesure qui acte la fin des suppressions d'emplois et qui conduise enfin à rompre avec la précarité.
- **On trouvera, en revanche, quelques pistes pour satisfaire le dogme de la suppression des emplois publics avec les mesures N° 14 et N° 21.** Sous couvert en effet, de simplification et de mutualisation des tâches, les emplois d'administratifs vont continuer à disparaître au rythme des départs en retraite...

De nombreux engagements minimalistes....

- **Si au delà des intentions auxquelles elles sont attachées, certaines mesures ne sont pas négatives en soi, on ne peut pas ne pas souligner combien elles constituent toutefois de biens piètres engagements pour le Ministère.....**
- Il en est ainsi de toutes celles qui relèvent des conventionnements avec les structures de la recherche agronomique ([INRA](#), [ACTA](#), Agro Paris Tech, Agreenium....) , de celles dites de « gouvernance » comme l'élaboration d'une charte de pilotage de l'EAP ou l'élection d'un proviseur pour représenter l'EAP en Région... , de celle portant sur l'organisation d'un colloque national sur l'orientation, ou encore de celle qui vise à mettre à disposition des parents , apprenants et enseignants un espace numérique de travail (financé par les conseils régionaux bien sûr) etc
- **Si elles sont elles aussi minimalistes, certaines mesures méritent en plus la palme du cynisme....**
- Dans tous les établissements où depuis plusieurs années on refuse des élèves à chaque rentrée pour cause de plafond d'effectifs...on appréciera en effet à leur juste valeur les propositions N° 41 (organiser un salon de l'agriculture local) et 42 (organiser un concours artistique pour que les jeunes parlent de l'EA « l'EA , tu connais ? ») ...
- On soulignera aussi combien, avec les mesures N° 36 (expérimenter les livrets de compétences) et N° 37 (

créer un outil de suivi des parcours des élèves) , la question des décrochages scolaires est au cœœur des préoccupations de notre Ministère ...

- Rien sur la place et l'avenir des classes de 4ème et 3ème dans l'EAP mais la volonté de créer un outil qui, avec le logiciel libellule, existe déjà....

Quelques mesures phare dans la LMA.

Le Ministre voulant manifestement signifier leur poids politique, 5 mesures parmi les 60 annoncées (mesures N° 1, N° 5 , N° 17, N° 50 et N° 51) figureront dans la Loi de modernisation de l'agriculture qui sera soumise au vote du parlement en 2010.

- C'est ainsi que **le Développement Durable , l'innovation agricole et agroalimentaire** seront désormais considérées comme 2 nouvelles missions de l'EA, que les contraintes juridiques de structuration des [EPLEFPA](#) seront assouplies, que sera créée le conseil de l'éducation et de la formation dans les EPLEFPA et que la loi garantira le droit à l'expérimentation pédagogique dans les établissements.

-* Faire du Développement Durable une nouvelle mission de l'EA constitue à priori une orientation que l'on peut partager. Cela suppose toutefois d'en clarifier ou d'en préciser plusieurs aspects comme ceux, essentiels, de la révision des référentiels de formation ou du rôle des exploitations agricoles des EPL.

- Il faut dépasser l'effet d'annonce et donner un vrai contenu au Développement Durable enseigné dans nos établissements.
C'est pourquoi, **un travail d'expertise et de propositions devrait être confié aux [CNS](#)** et aux CPC concernées dans le souci de mettre en cohérence la nouvelle mission confiée à l'EA et les contenus enseignés.
- La révision en cours des modules techniques et professionnels du bac professionnel CGEA pourrait de ce point de vue constituer une réelle opportunité.
- De même, il est urgent d'orienter les pratiques des exploitations agricoles des EPL qui ne l'ont pas déjà fait, vers des choix respectueux des critères du Développement Durable. Mais rien ne se fera si la commande institutionnelle n'est pas clairement formulée et si bien sûr les moyens humains et financiers ne sont pas prévus...
- **les exploitations des EPL , à l'image de toutes les autres, sont nombreuses aujourd'hui à vivre de réelles difficultés financières et à s'interroger sur leur avenir à court ou moyen terme.**
- Elles sont de fait , pour nombre d'entre elles, dans l'incapacité de dégager le moindre moyen. C'est pourquoi un plan national de restructuration des exploitations intégrant une réflexion sur leurs missions et objectifs ainsi qu'un volet autour des moyens nécessaires donnerait du sens à la nouvelle mission voulue par le Ministre. On ne voit rien de tel dans les mesures pourtant censées relever les défis de demain....
- On ne connaît pas dans le détail ce que seront **les mesures d'assouplissement des contraintes juridiques de structuration des EPL** mais on peut supposer qu'elles permettront à la DGER d'encourager davantage les fusions d'établissements.
- C'est enfin dans la **création du conseil de l'éducation et de la formation et dans le droit à l'expérimentation pédagogique** que le Ministre entend relancer l'innovation pédagogique en panne aujourd'hui après avoir été longtemps considérée comme une spécificité de l'EA.
- **Sur ce point, la position du SNETAP-FSU est claire. Nous contestons la création d'un nouveau conseil, qui sans le dire ressemble comme « un frère » au conseil pédagogique imposé par la réforme du lycée.** C'est un outil au service d'une orientation que nous combattons parce qu'elle est source de toutes les dérives, celle du renforcement de l'autonomie des établissements. **Si l'objectif de ce nouveau conseil est celui de**

réfléchir aux questions d'ordre pédagogiques, alors son utilité n'est absolument pas démontrée puisque les textes en vigueur à ce jour permettent déjà au conseil intérieur de se doter d'une commission **pédagogie et vie scolaire**.

- La création de ce nouveau conseil dont rien ne garantit pour l'instant que sa composition respectera la **représentativité des organisations syndicales**, est destinée en vérité à accompagner la politique de mixité des publics, à **faire assumer localement toutes les dérives que nous constatons et dénonçons depuis maintenant plusieurs années**.
- Quant au droit à **l'expérimentation pédagogique**, l'exemple de la réforme de la voie professionnelle suffit à en montrer les véritables intentions. Une expérimentation suppose de cerner la ou les problématiques à appréhender, de fixer un protocole d'essai, de travailler ensuite sur les résultats pour en dégager les enseignements... **En clair, une expérimentation doit obéir à un minimum de rigueur scientifique sans laquelle elle ne peut être validée. C'est précisément tout ce qui a été nié pour imposer le passage en force de la réforme du bac pro en 3 ans....**

Une mesure véritablement nouvelle et positive pour l'EAP

la mise en place d'un projet régional pluriannuel spécifique à l'EAP. Le SNETAP-FSU était porteur de cette nécessité dans le contexte de décentralisation de l'EAP et notamment des décisions portant sur l'évolution de structures pédagogiques. Ce projet (PREAP) sera aussi un outil utile aux Conseils Régionaux.

Et d'autres, sources de menaces (en plus de celles inscrites dans la Loi de Modernisation Agricole)

- Comme la **constitution de GIP** (Groupement d'Intérêt Public) destinée à organiser juridiquement les réseaux d'EPLEFPA (un GIP peut parfaitement associer à son fonctionnement une structure privée en totale contradiction avec les principes de laïcité auxquels nous sommes attachés) ou la volonté de réduire le rôle des CA par la création d'une commission permanente.

Sans nul doute, on peut parier que le pacte du Ministre B Lemaire ne redonnera pas à l'EAP le souffle dont il avait besoin.... Il manque singulièrement d'audace et d'épaisseur dans ses orientations Il n'apaise pas, en l'état, les inquiétudes des personnels et des usagers....

Mais pouvait-il en être autrement quand on fixe d'abord le périmètre budgétaire qui ne doit pas être dépassé ? quand on est à ce point prisonnier d'une vision étriquée du Service Public !

Le SNETAP-FSU continuera quant à lui de travailler à de vraies propositions alternatives qui ne soient ni des slogans, ni des mots creux....

L'avenir de l'EAP mérite bien davantage qu'une opération de communication !